

27303 BERNAY cedex
mairie@bernay27.fr
02.32.46.63.00

www.bernaylaville.fr

Objet de l'Arrêté : Interdiction d'entrer dans le square GOUAS afin de pouvoir pratiquer à l'abattage d'un arbre.

Adresse : Square GOUAS.
Période : Du jeudi 06 février 2025 au vendredi 07 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERNAY,

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :
- Qu'il convient d'interdire l'usage du square GOUAS afin de pouvoir pratiquer à l'abattage d'un arbre.

ARTICLE 1 :
ARRETE :

Du jeudi 06 février 2025 au vendredi 07 février 2025 le square GOUAS sera interdit afin d'assurer la sécurité des usagers pendant l'abattage d'un arbre,

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 Avenue Flaubert – 76000 ROUEN – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

L'ampliation du présent arrêté sera adressée, aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne, à :

- Le Demandeur,
 - Police Municipale de la Ville de Bernay.
- Aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne.

Marie-Lyne VAGNER
signé électroniquement le 03/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire